

Organismes
sportifs et
culturels



Devenez affiliés au
PASS+

Pass+
hauts-de-seine • yvelines

- > La carte qui aide les jeunes, de l'entrée en 6^e à leur majorité, à financer leurs activités sportives et culturelles.
- > Le dispositif qui facilite l'accès à l'offre des organismes affiliés Pass+.



Pourquoi s'affilier au dispositif PASS+ ?

- > L'affiliation permet d'adhérer au dispositif et d'accepter comme moyen de paiement les transactions Pass+ émises par les bénéficiaires (ticket papier, carte Pass+, virement en ligne).
- > Elle renforce la visibilité de votre structure et de ses activités auprès des jeunes et de leurs familles sur l'ensemble du territoire interdépartemental.
- > Elle peut être l'opportunité de diversifier votre offre et de proposer des « Bons Plans » aux bénéficiaires du Pass+ : invitations gratuites, réductions, jeux-concours...
- > L'affiliation facilite et dynamise l'accès des jeunes yvelinois et altoséquanais aux activités que vous proposez.

Comment s'affilier au dispositif ?

1 > Vous devez remplir les conditions suivantes :

- > Être une association, un organisme du secteur public ou une entreprise (y compris auto-entrepreneur) et offrir aux jeunes des activités sportives ou des activités culturelles.
- > Respecter le principe de laïcité.
- > Offrir un égal accès aux filles et aux garçons.
- > Disposer d'une expérience suffisante (au moins une année d'existence à la date de la création du compte).
- > Proposer une activité dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines.

2 > Déposer une demande en ligne

- > Se connecter sur le site Pass+ : passplus.fr/partenaire
- > Renseigner le formulaire en ligne et télécharger les justificatifs demandés.
 - Pour les associations : statuts, RIB et avis de situation Sirene (fiche Insee).
 - Pour les autres structures : K Bis, RIB et avis de situation Sirene (fiche Insee).
 - Pour les services publics : Rib et avis de situation Sirene (fiche Insee).

3 > La demande d'affiliation est instruite par le service Pass+.

- > Un courriel est envoyé à l'organisme dès l'ouverture du compte affilié.

Vous êtes affilié, vous disposez d'un compte, à quoi sert-il ?

Le compte affilié est un espace dédié aux organismes qui permet :

- 1** > de gérer les informations communicables aux jeunes et à leurs familles : activités proposées, horaires, coût de l'adhésion...
- 2** > de gérer les transactions liées aux porte-monnaie électroniques des jeunes, en demandant le remboursement en ligne et en suivant l'état des remboursements,
- 3** > de déposer, à destination des jeunes des deux territoires, des « Bons Plans » sous forme d'invitations gratuites, de réductions, de jeux-concours...

Comment fonctionnent les transactions Pass+ ?

Le jeune bénéficiaire a 3 moyens de régler avec son aide financière :

- > il remet à l'organisme affilié un ticket Pass+, à valider à partir de votre compte,
- > il fait un virement depuis son compte vers le compte de l'affilié,
- > il présente sa carte Pass+.

Tous les 15 jours, le service Pass+ procède au remboursement, par virement bancaire, des transactions enregistrées dans l'espace affiliés.

Montant de l'aide sous la forme de porte-monnaie électronique

100 € pour les jeunes boursiers - **80 €** pour les jeunes non boursiers

Ouverture du dispositif
PASS+ Hauts-de-Seine • Yvelines 2021-2022

Mardi 1^{er} juin 2021

**Les jeunes peuvent demander le Pass+ en s'inscrivant tout au long de l'année.
Les organismes affiliés peuvent demander le remboursement des transactions toute l'année.**

Pass⁺

hauts-de-seine • yvelines

Un dispositif interdépartemental

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

09 69 32 60 92 (numéro non surtaxé)

www.passplus.fr

